

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER DU 25 NOVEMBRE 2019

(Visioconférence Guadeloupe / Martinique)

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 25 novembre 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education, Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Organigramme du système d'information de la recherche universitaire

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

Il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur l'organigramme du système d'information (SI) de la recherche universitaire.

Résultat du vote	Nombre de membres	62
	Nombre de membres présents ou représentés	44
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	44

L'organigramme du SI Recherche a été approuvé à la majorité des membres du Conseil académique.

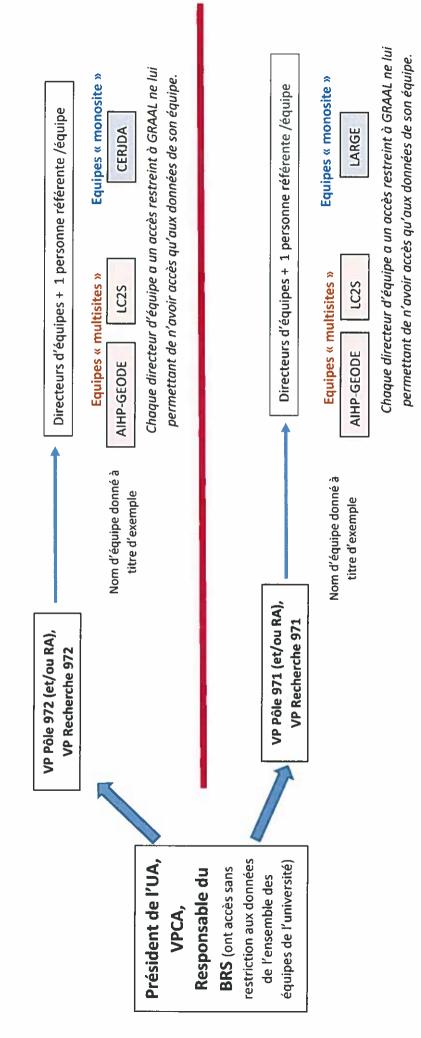
Pour extrait certifié conforme, Fait à Pointe-à-Pitre, le 26 novembre 2019

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANK

Pièces jointes: 1

Schéma organisationnel des droits d'accès aux fonctionnalités de GRAAL



Laboratoires multisites : les deux VP Pôle/ VP Recherche ont accès aux informations de l'intégralité de ces équipes via GRAAL.

correspondant à l'UFR de rattachement principal de l'équipe

concernée a accès aux informations via GRAAL.

Laboratoires monosites: seul le VP Pôle/VP Recherche